

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BARON, Mme BELLANGER (à compter de 19h50), M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DESIGAUD, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. HENRION, M. LANDOIS, M. ORTEGA, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et C. VANDECASTEELE

Etaient absents : Mme BELLANDE (pouvoir à MME DOUAUD), Mme BELLANGER (pouvoir à M. A. TAFILET) jusqu'à 19h50, Mme CARNET (pouvoir à M. HENRION), Mme DELAGNEAU (pouvoir à M. ORTEGA) Mme JULLIEN (pouvoir à M. CHEVLAIER), M. MAILLARD (pouvoir à M. P. TAFILET), M. MORLE (pouvoir à M. FERRAGU), Mme SAVINEAUX (pouvoir à Mme CHERON)

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Mme DESIGAUD

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2024

Si le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Pierre BERNEAU MERLET expose que la problématique de liste de diffusion des comptes-rendus de commission n'est pas réglée car il n'a toujours pas reçu ceux de la commission qui traite le sujet du camping. Il souhaiterait savoir si l'augmentation allouée en investissement pour le camping (60 000 à 120 000 €) sera expliquée lors du point sur le budget primitif.

Arnaud TAFILET le lui confirme.

Le procès-verbal est adopté

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

- 2.1. - Renouvellement à Mme SAMSON Louise d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de Mme NOBLET Eugénie née RIGAULT exclusivement ;
- 2.2. - Renouvellement à M. BRETON Annick, Emile, Alfred d'une concession familiale de case colombarium d'une durée de 15 ans dans l'espace cinéraire du cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession particulière de sa famille ;
- 2.3. - Délivrance à Mme COWEZ Lydia d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;
- 2.4. - Renouvellement à Mme AYROLES Catherine, Marie, Anne d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de Madame SAMSON Leone exclusivement ;

- 2.5. - Délivrance à M. LE BLEIS Philippe, Gérard, Raymond, d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;
- 2.6. - Renouvellement à Mme AYROLES Catherine, Marie, Anne d'une concession collective de case colombarium d'une durée de 15 ans dans l'espace cinéraire du cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de M. AYROLES Jean, Mme AYROLES Claudine exclusivement ;
- 2.7. - Renouvellement à Mme DUBOSC Marie-Christine née CORREIA, d'une concession individuelle de case colombarium d'une durée de 15 ans dans l'espace cinéraire du cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession individuelle de Mme DUBOSC Marie-Christine ;
- 2.8. - Avenant n°3 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux par La Poste ;
- 2.9. - Convention de mise à disposition des dortoirs Pasteur au Twirling Club Besséen du 30 au 31 mars 2024 ;
- 2.10. - Convention de location ponctuelle de salle des fêtes à l'agence Groupama de Montoire-sur-le-Loir – le 28/03/2024 ;
- 2.11. - Régie de recettes des droits de place – modification des modes de recouvrement ;
- 2.12. - Régie de recettes du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) de la ville de Montoire-sur-le-Loir – suppression
- 2.13. - Régie d'avances du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) de la ville de Montoire-sur-le-Loir – suppression

Il en est pris acte

3°) - INTERCOMMUNALITE : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à Territoires vendômois pour l'accueil du RAM (Relais d'Assistants Maternels) intercommunal

Le Maire rappelle que par délibération n° 03.12.2020 du 11 décembre 2020 avait été adopté une convention de mise à disposition de locaux à Territoires vendômois pour l'accueil du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette convention, valable une année et renouvelable tacitement deux fois pour la même durée, est arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il convient donc de la renouveler.

Proposition de :

ADOPTER le modèle de convention joint ;

AUTORISER le Maire ou le conseiller délégué à la signer ainsi que tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - PATRIMOINE : Adhésion à la plateforme de ventes aux enchères Agorastore

Le Maire expose que la ville a acquis au cours des années des véhicules et matériels divers pour les besoins des services municipaux et qu'elle souhaite procéder ponctuellement à la vente de ses biens en toute transparence et rendre accessibles à tous les ventes de la collectivité par le biais de la vente aux enchères sur un site Internet dédié.

Le recours à une société de courtage aux enchères permet de vendre ces objets au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes. La solution Agorastore est un outil de courtage aux enchères. Son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs. Elle permet à la personne publique de proposer en ligne ses matériels. La vente s'effectue entre le vendeur et l'acheteur, Agorastore n'étant pas mandataire.

Etant entendu que cette démarche revêt plusieurs avantages :

- Céder, en toute transparence, des objets encombrants dont les services n'ont plus l'utilité ;
- Créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste ;
- Réduire les encombrants ; impact sur le développement durable ;
- Permettre à la collectivité de s'équiper.

Il est expliqué que l'offre est ouverte à tous : il suffit d'avoir accès à internet pour consulter l'ensemble du matériel à la vente, apprécier les prix minimums et proposer une enchère sur le site www.agorastore.fr. La vente ne deviendra parfaite que lorsque l'offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera acceptée par la personne publique qui aura la responsabilité de l'encaissement.

Le matériel est susceptible de porter notamment sur les familles de produits suivants :

- Véhicules : article 21561 et 21828 ;
- Matériel de voirie : article 215731, 215738 et 2188
- Matériel des espaces verts : article 215738 et 2158
- Mobilier : article 21848
- Outillage article 215736, 2158 et 2188 ;
- Informatique : article 21838.

Le contrat passé avec Agorastore prend effet à compter de sa notification pour une période d'un an à compter de la première vente et peut-être reconduit tacitement trois fois pour des périodes d'un an.

Considérant :

- La volonté de la Ville de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité,
- La démarche de développement durable à laquelle la ville souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi,
- La possibilité de recourir à des ventes par courtage d'enchères,
- La nécessité d'autoriser, après accord du conseil municipal, le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif.

La commune communiquera des dates de vente aux enchères par le biais de ses supports d'information et notamment sur son site internet avec un lieu d'accès direct au site de la société Agorastore.

Le matériel n'est jamais livré mais enlevé sur place et il est vendu en l'état. Les acquéreurs ne pourront se prévaloir de tout événement pouvant survenir postérieurement pour engager la responsabilité de la commune.

Un tarif sous la forme d'un commissionnement est appliqué sur les ventes réalisées par la collectivité via le site Agorastore. Le taux de commission applicable sur le prix total final réalisé par les ventes au terme d'une période d'enchères est de 15 % HT. La TVA applicable sur l'ensemble des prestations est de 20 %. Le montant de cette facture sera d'un minimum de 15 € HT, soit 18 € TTC.

Vente des biens de moins de 4.600 € :

En application de la délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Le Conseil Municipal sera donc informé des ventes réalisées au moyen des décisions du Maire.

Vente des biens de plus de 4.600 € :

Au-delà de 4 600 euros, le Conseil Municipal sera compétent pour décider des conditions de vente. La liste de biens à mettre en vente suivant ce procédé sera jointe à la délibération et soumise à l'approbation du conseil municipal. Elle comporte la description du bien, son état, son prix minimal et sa mise à prix, son état, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Proposition de :

APPROUVER l'adhésion à la plate-forme de vente aux enchères « Agorastore » ;

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants ;

PRÉCISER que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) et article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget ;

AUTORISER monsieur le Maire à signer le contrat avec Agorastore ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.

Karima BARON souhaite savoir sur quels critères a été retenu la société Agora Store.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est parce que c'est celle qui est la plus connue et donc a le plus de trafic/visibilité sur internet donc là où la commune aura le plus de chance d'avoir des acheteurs. Elle est connue au niveau nationale et utilisée par beaucoup de collectivités.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir comment est fixé le prix de vente, si c'est la commune qui le fixe.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il s'agit de ventes aux enchères. Un prix plancher en dessous duquel la vente ne pourra se faire est fixé, ensuite c'est l'enchère la plus élevée qui remporte.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - PATRIMOINE : Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023 sur le territoire de la commune

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le

cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Proposition de :

ARRÊTER le bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Montoire-sur-le-Loir suivant le document joint.

Pierre BERNEAU MERLET fait remarquer que seules 2 cessions ont été réalisées sur l'année 2023, cela confirme que les bijoux de la couronne n'ont pas été vendus ; néanmoins, il fait la même remarque que les années passées, à savoir qu'il n'a toujours pas été fait le point sur le patrimoine communal et la prospective sur comment mieux le valoriser, entretenir, vendre.

Amaud TAFILET indique que ce point sera inscrit pour la prochaine commission urbanisme mais précise qu'il reste peu de biens communaux, qu'il faudra bien les analyser pour savoir ce qu'il est souhaitable et pertinent de conserver ou pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - ENVIRONNEMENT : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un composteur collectif avec le Syvalorm

Le Maire rappelle que par délibération n°11.07.2023 du 6 juillet 2023 avait été approuver la convention de mise à disposition d'un composteur collectif entre le Syvalorm et la ville de Montoire-sur-le-Loir, accompagnés par l'association Athéna.

Il convient de modifier cette convention pour définir le fonctionnement en cas de problèmes de gestion sur le site.

Proposition de :

APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un composteur collectif entre le Syvalorm et la ville de Montoire-sur-le-Loir ;

AUTORISER le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - FINANCES : Reprise anticipée des résultats 2023

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, rappelle que les règles de l'affectation des résultats sont énoncées dans les articles L2311-5 et L2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte de gestion et du compte administratif (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Il sera proposé au conseil municipal de constater et approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et les restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

7.1 Budget annexe – camping

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	83 427,48	14 383,88
Recettes	74 239,86	13 895,37
Résultat de l'exercice	- 9 187,62	- 488,51
Résultat reporté	14 034,85	- 2 144,28
Résultat cumulé	4 847,23	- 2 632,79
Reste-à-réaliser dépenses		0,00
Reste-à-réaliser recettes		0,00
Besoins des restes-à-réaliser		0,00
Résultat définitif (Excédent)		2 214,44

Proposition de reprendre d'une manière anticipée les résultats qui devraient ressortir comme suit de la gestion 2023 :

- **MAINTENIR** au compte 001 – résultat d'investissement – la totalité du résultat déficitaire soit la somme de 2 632,79 € ;
- **MAINTENIR** au compte 002 – résultat de fonctionnement – la totalité du résultat excédentaire soit la somme de 4 847,23 €.

La délibération est adoptée à 1 abstention (Mme BARON) et 26 pour

7.2 Budget annexe – urbanisation du secteur gare

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,44	0,00
Recettes	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	- 0,44	0,00
Résultat reporté	-33 653,44	0,00
Résultat cumulé	- 33 653,88	- 182 198,26
Reste-à-réaliser dépenses		0,00
Reste-à-réaliser recettes		0,00
Besoins des restes-à-réaliser		0,00
Résultat réel (Déficit)		-215 852,14

Proposition de reprendre d'une manière anticipée les résultats qui devraient ressortir comme suit de la gestion 2023 :

MAINTENIR au compte 001 – résultat d'investissement – la totalité du résultat déficitaire soit la somme de – 182 198,26 € ;

MAINTENIR au compte 002 – résultat de fonctionnement – la totalité du résultat déficitaire soit la somme de 33 653,88 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7.3 Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 515 524,14	670 336,94
Recettes	5 174 175,43	821 036,93
Résultat de l'exercice	658 651,29	150 699,99
Résultat reporté	1 634 650,89	- 88 942,66
Résultat cumulé	2 293 302,18	61 757,33
Reste-à-réaliser dépenses		157 630,58
Reste-à-réaliser recettes		208 464,20
Besoins des restes-à-réaliser		50 833,62

Proposition de reprendre d'une manière anticipée les résultats qui devraient ressortir comme suit de la gestion 2023 :

- **INSCRIRE** au compte 001 – résultat d'investissement – la totalité du résultat déficitaire soit 51 556,86 € ;
- **MAINTENIR** au compte 002 – résultat de fonctionnement – la totalité du résultat excédentaire soit la somme de 2 212 574,88 € ;
- **AFFECTER** au compte 1068 la somme de 723,24 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Synthèse des échanges sur les points 7.1 à 7.3 avant vote :

Pierre BERNEAU MERLET fait remarquer que c'est difficile à dire mais que s'il s'agissait d'un comité directeur d'une PME, on se féliciterait du résultat mais pas dans le cas présent, s'agissant d'une collectivité.

Guillaume HENRION fait remarquer que le budget du camping est excédentaire car il est abondé par le budget principal.

Sophie DOUAUD le confirme.

Amaud TAFILET précise que c'est en effet à hauteur de 30 à 40 K€/an. Il rappelle également qu'il est convaincu que l'option de la délégation à un tiers privé n'était pas la solution car c'était l'envoyer à l'abattoir quand on voit les déficits. Il pense que si chaque personne, qui souhaite reprendre en gestion un camping rural, va voir un professionnel des chiffres, il aura très certainement un retour négatif. Il préférerait que le camping soit complet tout le temps mais déjà il fonctionne, et c'est un atout pour la commune et le territoire.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il ne sait pas si une stratégie de développement a été menée ces dernières années. Les quelques fois où il en a été question c'était la proposition de renoncer au label Station Verte. Oui il y avait des frais de fonctionnement chaque année, oui le nombre de nuitées n'était pas exceptionnel mais avec 120 000 € d'investissement, est-ce qu'il n'aurait pas été possible de choisir une autre solution que l'ouverture autonome, avec du personnel en saison. Il n'est pas sûr que tous les scénarios aient été envisagés pour cette année en terme de marketing.

Amaud TAFILET confirme que tous les scénarii n'ont pas été mis sur la table, il conçoit que tous les scénarii n'ont pas été mixés, ni dans ce mandat, ni dans les précédents. Dans les précédents mandats plusieurs choses ont été modifiées, tentées, comme cela a été dit en commission plusieurs fois. Au final on voit que le sujet revient tous les ans, qu'on reste pareil parce que c'est compliqué de développer un camping sans habitat atypique ou hébergements plus classiques. Or, lors d'une commission de sécurité en début de mandat, la DDT avait indiqué que sur notre camping, on ne pouvait mettre ni mobil homes, ni lodges. Ça a été fait, c'est comme ça, mais compte tenu de la zone PPRI, on ne peut rien réinstaller en dur.

Pierre BERNEAU MERLET souligne qu'il y a aussi un problème de timing : il serait discuté aujourd'hui de ce que l'on fait en 2025, ça serait différent. Il expose que pour les conseillers, le débat a été lancé en janvier 2024 pour une décision de fermeture en mars 2024.

Amaud TAFILET préciser qu'il ne s'agit pas d'une fermeture, il ne la voulait justement pas, ne créons pas de psychose. Après, il l'a dit à la dernière séance, c'est un virage, on sait qu'aujourd'hui cela ne fonctionne pas, on n'y arrivait plus, c'était de plus en plus compliqué pour trouver des agents. Même en mode dégradé, il fallait quand même deux agents : si on ne parvenait à en recruter qu'un ou si l'un d'entre eux était en arrêt, il fallait fermer le camping et annuler les réservations. Et ça, ce n'était pas anodin non plus. Est-ce qu'un risque a été pris aujourd'hui ? Peut-être, on le verra avec le retour d'expérience, on a changé de formule.

Karima BARON aimerait ouvrir une parenthèse par rapport à ça : en décembre dernier, la Directrice a transmis un courriel par rapport à un adjoint du patrimoine qui a été licencié par la commune et qui a coûté pas loin de 60 000 €. Alors que cet agent a déjà géré le camping entre 2017 et 2018 et avait démontré ses

capacités à œuvrer. Cette personne est toujours à disposition. La solution que vous proposez va coûter 120 000 € à la commune + les 60 000 € de l'agent. Si elle avait eu le choix, elle aurait conservé l'agent pour qu'elle gère le camping, elle a fait beaucoup de missions : elle a piloté la mise en accessibilité du bloc sanitaire avec les services techniques, elle a obtenu le label tourisme et handicap, elle a géré les réservations, elle a su faire les bilans de saison. Cette solution n'a pas été évoquée ?

Arnaud TAFILET précise que ce sujet a déjà été évoqué, et qu'au final, c'était illégal. Il rappelle que l'agent n'a pas été licencié mais a été remis au centre de gestion et continue à être rémunéré par la commune, c'est dégressif tous les ans, son salaire perd 10 % tous les ans. On a cherché comment utiliser cet agent mais c'est un adjoint du patrimoine, donc de la filière culturelle, que l'on ne pouvait utiliser dans l'une des autres 9 filières de la fonction publique territoriale. Elle ne pouvait pas travailler au camping, si cela avait été possible, cela aurait été envisagé, son travail n'a pas été remis en cause. C'est toujours un peu difficile, il a lui-même découvert les subtilités de l'emploi public, notamment dans la fonction publique territoriale, c'est bien plus simple et flexible dans le privé.

8°) - FINANCES : Adoption des budgets primitifs 2024

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose que projet de Budget Primitif 2023 a fait l'objet de discussions précédemment (Débat d'Orientations Budgétaires).

Le détail des budgets primitifs pour l'année 2023 et présenté comme suit :

8.1 Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 209 890,51	1 209 890,51
012	Charges de Personnel et Frais Assimilés	2 185 360,00	2 185 360,00
014	Atténuation de Produits	421 400,00	421 400,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	1 058 723,10	1 058 723,10
Total des Dépenses de Gestion courante		4 875 373,61	4 875 373,61
66	Charges financières	236 307,57	236 307,57
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions	375 550,00	375 550,00
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		615 857,57	615 857,57
023	Virement à la Section d'Investissement	1 216 553,60	1 216 553,60
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	533 689,12	533 689,12
Total des Dépense d'Ordre de Fonctionnement		1 750 242,72	1 750 242,72
TOTAL		7 241 473,90	7 241 473,90

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de charges	85 000,00	85 000,00
014	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes diverses	160 000,00	160 000,00
71	Produits des Services, du Domaine et Ventes diverses	0,00	0,00
73	Impôts et Taxes	3 319 000,00	3 319 000,00
74	Dotations et Participations	1 153 250,00	1 153 250,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	85 000,00	85 000,00
Total des Recettes de Gestion courante		4 802 250,00	4 802 250,00
76	Produits Financiers	218 986,37	218 986,37
77	Produits exceptionnels	400,00	400,00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		219 386,37	219 386,37
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	7 262,65	7 262,65
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		7 262,65	7 262,65
TOTAL		5 028 899,02	5 028 899,02

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	7 241 473,90			7 241 473,90
Recettes	5 028 899,02	2 212 574,88		7 241 473,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses D'Investissement

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	95 500,00	106 500,00
204	Subventions d'Equipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 504 572,55	1 504 572,55
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Total des Dépenses d'Equipement	11 000,00	1 600 072,55	1 611 072,55
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées	0,00	456 485,32	456 485,32
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des Dépenses Financières	0,00	456 485,32	456 485,32
	Total Opérations pour le compte de Tiers		0,00	
	Total des Dépenses Réelles d'Investissement		0,00	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		7 262,65	7 262,65
	Total des Dépense d'Ordre d'Investissement	0,00	7 262,65	7 262,65
TOTAL		11 000,00	2 063 820,52	2 074 820,52

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement	0,00	321 211,42	321 211,42
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'Equipements versées	0,00	0,00	0,00
	Total des Recettes d'Equipement	0,00	322 211,42	322 211,42
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)	0,00	53 923,24	53 923,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
024	Produits des Cessions d'Immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des Recettes Financières	0,00	53 923,24	53 923,24
	Total Opérations pour le compte de Tiers		0,00	0,00
	Total des Recettes Réelles d'Investissement		0,00	0,00
021	Virement de Section de Fonctionnement		1 216 553,60	1 216 553,60
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		533 689,12	533 689,12
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des Recettes d'Ordre d'Investissement		1 750 242,72	1 750 242,72
TOTAL		0,00	2 126 377,38	2 126 377,38

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	2 074 820,52	51 556,86		2 126 377,38
Recettes	2 126 377,38			2 126 377,38

[Annie BELLANGER arrive à 19h50]

Proposition de :

VOTER les budgets primitifs 2024 : budget principal de la Ville, avec reprise anticipée du résultat, par chapitres budgétaires, et en section d'investissement avec opérations.

AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012)

Guillaume HENRION indique qu'il y a beaucoup de détails sur les recettes et dépenses, vus pendant le DOB, on avait bien compris que la commune avait suffisamment de moyens pour engager un certain nombre d'opérations mais que la décision du Maire était de ne pas engager un minimum de travaux d'investissement. On a bien compris que ce n'était pas parce qu'on ne pouvait pas mais parce qu'on ne voulait pas. Si on regarde les différentes dépenses en matières d'investissement DI 2031 – frais d'études : 95 000 € ; la question qu'on se pose c'est de savoir si se sont des réalités qui vont être mises en œuvre car on n'a jamais entendu parler de ces sommes et de ces études qui seraient réalisées pour un montant pareil. Dans le compte DI 2118 – autres terrains : 48 166 €, c'est un moyen de mettre de l'argent de côté.

Sophie DOUAUD lui rappelle que c'est le principe de la fongibilité des crédits.

Guillaume HENRION reprend :

- DI 2121 – Plantation d'arbres : 23 000 €. On ne sait ni où, ni quoi. Est-ce que c'est une volonté de développement durable ? Qu'est-ce que c'est ? On découvre.

- DI 2128 : 126 500 € ;

- DI 21351 : 630 000 € avec une grande liste qui va du sol du gymnase Pasteur pour 50 000 €, les huisseries de la salle des fêtes pour 30 000 €, l'accessibilité de la mairie pour 350 000 € et là on peut se demander si c'est vraiment la dépense la plus urgente à faire dans la commune alors qu'il y en a d'autres qui, semble-t-il, attendent depuis plus longtemps. Sur ce poste-là, comme sur les autres, on n'a pas eu de commission, pas de discussion, on ne sait pas quel est la nature du projet. On ne sait pas si l'ascenseur sera uniquement du RdC au R+1, on ne s'est pas posé la question s'il n'était pas plus urgent de faire l'isolation de la Mairie. On ne s'est pas posé la question de savoir si c'était possible d'utiliser la mairie mieux qu'elle ne l'est actuellement. Toutes ces questions auraient dû être évoquées avant de mettre un somme qui est importante. La toiture de Marescot à 200 000 €, là aussi on est pris de cours : y a-t-il un projet derrière ? La DRAC va-t-elle être partenaire du projet ? Là aussi rien.

- DI 21352 : 15 000 € pour un accès multisites, on comprend que c'est pour résoudre un problème de fonctionnement, 100 000 € pour les médecins : pourquoi cette somme, quel projet ? Avec quels partenaires ? Là aussi on découvre. On saute les vestiaires pour 30 000 €, on arrive au trottoir du Boulevard des Alliés pour 20 000 €, si c'est vraiment pour faire des trottoirs, on n'ira pas très loin. Puis on découvre 10 000 € pour la rue du Boël, pourquoi ? Pourquoi cette rue ? Ensuite 102 000 € pour la Pinsonnière : pour faire quoi ? Quelle urgence ? 32 000 € pour la rue du Dr Jeulain, 5 000 € pour des sécurisations de chicanes, 30 000 € pour la rue de la Paix : à nouveau pourquoi ? Quelle urgence ? On retrouve notre éternel bac de rétention pour 30 000 €, qui revient tous les ans, mais qui ne fail que revenir. 13 000 € pour un moteur d'un véhicule Mercedes, puis on découvre que la nacelle serait transformée pour 8 000 € : s'est-on posé la question de s'il ne vaudrait mieux pas louer le matériel plutôt que l'acheter ? Ce serait une solution plus légère et plus adaptée. On a le sentiment, au travers de la multiplicité des sommes qui sont indiquées, qu'il faut faire en sorte que le budget soit équilibré et donc, compte tenu de l'excédent, il faut mettre en face des dépenses. Comme les années passées, on se rend bien compte que dans toutes ces lignes qui sont indiquées et qu'on n'a pas vu passer en commission, on est plutôt en train de trouver un équilibre budgétaire plutôt que de voir qu'on va mettre en œuvre une véritable politique d'investissement pour la commune. C'est là-dessus qu'on peut se poser beaucoup de questions puisque chaque année, quand on arrive au budget réalisé, on a peut de réalisations qui ont été faites par rapport à la liste qui nous a été donnée au moment du vote du budget. On peut se demander pourquoi dans cette vaste liste il n'y a rien sur la rue de la Pointe ni la maison Girardin qui sont deux sujets importants. Vous ne pourrez donc pas nous dire que ce budget que vous allez nous faire voter est sincère, vous passez votre temps à essayer de l'équilibrer parce que la loi le demande. Mais sur ces sommes, combien seront réalisées au vu de ce qui s'est passé les années antérieures ?

Arnaud TAFILET pose la question de savoir si ces éléments sont sincères, il pense qu'en effet, plus que les propos de M. HENRION parce que dans tout ce qui a été dit là, beaucoup de choses ont été vues, présentées en commission mais en commission on ne pose pas de question : c'est dommage, on est là aussi pour étudier ces sujets-là. Il y a plein de choses, il a pris des notes, il va répondre à certaines, choses, peut-être qu'il en oubliera mais il pourra revenir dessus. Le sujet de la pointe : ce n'est pas la commune qui gère le dossier mais le département, et heureusement parce que sinon c'était 350 000 €

pour la commune. Et oui, ça c'est de l'énergie qu'il met au quotidien pour que la commune ne paie pas des choses qu'elle ne devrait pas. Donc oui, à côté d'autres choses ne sont pas traitées mais on met de l'énergie pour préserver les finances de la commune. Oui il faut équilibrer le budget, on n'a pas le choix, il le dit tous les ans, M. HENRION également, mais on ne peut pas présenter un budget non équilibré : on peut donc en effet se poser la question de sa sincérité sur les sommes budgétaires. En revanche, côté trésorerie, il n'est pas sûr qu'on ait tous les montants en face : il va juste rappeler que par rapport au DOB et aux emprunts ou M. HENRION a dit qu'il voulait faire des investissements à minima. Ce n'est pas ce qu'il a dit, et plus d'engagement de travaux, ce n'est pas ça, il s'est mis vent debout : au cours des 2 années qui arrivent, il ne fera pas souscrire de nouvel emprunt, sauf si c'est le souhait du conseil et comme il l'a dit lors du précédent conseil, si c'est le cas, il démissionnera sur le champ. Ce n'est pas dans sa politique de ré-emprunter pour la commune. Il prend un exemple : Montoire, 3 800 habitants, dette à rembourser au 01.01.2024 : 7 045 000 € ; CATV, 55 000 habitants, même date : 8 380 000 €. Nous ne sommes ni sur les mêmes strates, ni sur les mêmes investissements : il y a un problème. Il ne remettra pas de la dette sur la dette. On sait ce qui s'est passé : on a pris de plein fouet l'emprunt, ok, mais il est là aujourd'hui et il faut faire avec. En plus, ce qui est magnifique, c'est qu'en 2029, sans faire d'emprunt, on en reprend un automatiquement : ça ne se traduira pas dans les lignes budgétaires mais ça va peser sur la trésorerie. Parce que si l'emprunt de la place se termine en 2029 et qu'on ne dépensera plus 100 000 € /an, la dotation de l'Etat de 375 000 € s'arrête aussi. On n'aura même pas la possibilité de refaire un emprunt qu'on devra déboursier 275 000 € chaque année. Il défie de trouver une banque qui acceptera de faire un emprunt à la commune. Il pense et le redit ce soir, il est peut-être trop frileux mais préfère être prudent et assurer une pérennité pour la commune plutôt que de dire qu'il y a de l'argent et qu'on dépense à tout va, il l'a entendu dans les conseils de la précédente mandature : "on s'en fout, ça sera plus nous". Bel exemple de maturité et d'engagement. Après lui, il préfère que la commune continue de fonctionner : comment peut-on dire "après nous on s'en fout" ? Compte tenu de ces facteurs-là : emprunt, endettement, trésorerie et de ce qui va arriver en 2029, oui il y a de la prudence, raisonnée. Aujourd'hui on va privilégier tel investissement, un tel en préférerait un autre, c'est le jeu. A ce jour, on a quand même investi à hauteur de 1 000 000 € en 3 ans sans emprunter, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais on a fait des projets utiles (éclairage public, espace France services). Et notre vision est bien celle-là : quel projet peut-on sortir pour qu'il soit utile au plus grand nombre. Ou alors parce qu'il y a une urgence, un péril : on parlait tout à l'heure du toit de Marescot, pourquoi ? Il y a un péril dessus, on ne peut plus rentrer dans une partie de la cour, la médiathèque ne peut plus utiliser une de ses sorties de secours, il y a urgence. En fait, c'est malheureusement comme ça qu'on évolue au fur et à mesure. Les médecins on découvre : non, il en a déjà parlé à plusieurs reprises dont au DOB. Si le projet de l'hôpital ne se fait pas, il a proposé de faire un bail emphytéotique avec l'hôpital sur les locaux qu'ils utilisaient avant pour faire des aménagements minimaux : dimensionnement des bureaux, revêtement de sol et rafraîchissement des murs. Ça ne sort pas du chapeau, on en a parlé la dernière fois. La dernière fois, c'était nouveau, on ne sait pas où on va. Guillaume HENRION fait remarquer qu'on ne sait toujours pas où on va.

Arnaud TAFILET lui rappelle qu'il en parlera aux instances compétentes. Il revient sur ses propos : n'en parlez pas. Il expose que plusieurs personnes ont pris la liberté de prendre contact avec l'hôpital par ci, avec une élue par là. Sauf que ces gens n'ont pas forcément à répondre aux élus que nous sommes : l'hôpital n'est pas sous nos ordres. Le sujet est traité, il était en relation hier avec la directrice de l'hôpital : on avance, il pourra très prochainement en dire plus. On avance sur les sujets et on essaye de la prévoir. Si cette ligne de 100 000 € n'est pas inscrite au budget et qu'on récupère l'hôpital : on fait comment ? Et bien on ne fait pas une autre ligne et on entend après que le budget n'est pas sincère. Il n'a pas de boule de cristal, il ne sait pas si certains sujets seront traités mais on avance quand même. Est-ce que la mairie est une urgence ? Il rappelle que depuis les années 80, la commune a sur son territoire un établissement qui s'appelle l'Hospitalet. Il précise également que la mairie est accessible sur une très petite partie accueil et une partie des services administratifs, pas la totalité, pas les élus, pas les salles de l'étage pour les cérémonies : d'ailleurs pourquoi le conseil a été délocalisé dans la salle des fêtes ? Parce que la salle de l'étage n'est pas accessible à tous. Il expose que depuis le début du mandat, il y a eu 4 mariages pour lesquels il a aidé la famille à porter un fauteuil à l'étage : quelle image donne-t-on ? Les anciens combattants ne veulent plus venir faire de vins d'honneur à la mairie parce qu'il faut aller à l'étage.

Au bout d'un moment, il faut être réaliste, la mairie a besoin d'accessibilité, c'était dans notre feuille de route, ça devait être programmé pour la dernière année. Pour différentes raisons le gymnase Ferry ne peut être réalisé cette année, à cause d'études mal réalisées, la société n'a pas fait le travail ; dans les frais d'études précédemment cités, il y a ceux-là notamment. Donc oui c'est mouvant, parce que les choses évoluent, s'adaptent : un feuille faite en 2020 ne sera pas celle réalisée en 2026, encore plus avec le contexte Covid qu'il y a eu pendant ce mandat.

L'accessibilité est un sujet important, obligatoire depuis 2015, comme l'Agenda d'Accessibilité Programmé, obligatoire mais que nous sommes la seule commune de Loir-et-Cher à ne pas avoir rédigé. On est en train de ramener tout ça au fur et à mesure, on est en contact avec le SDIS, on régularise au fur et à mesure. Suite à un rendez-vous pour la pointe hier, c'est le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui n'est plus à jour depuis avant 2017. Une demande avait été faite mais pas réalisée. Tout ça c'est chronophage dans l'absolu : le fait de reprendre tous ces éléments c'est de la régul, ça ne se voit pas, ce n'est pas spectaculaire, pas joli, "ils ne font pas grand-chose". En fait si, on fait beaucoup au final, pas du visible, mais du nécessaire et de l'utile. Ça ne plaît peut-être pas, ça fait sourire et bien pas lui parce qu'on parle de sécurité et d'accessibilité. Une ligne "terrain, on met ce qu'on veut" : et bien non, on en a parlé. Il y a le détail dans les petits encarts sur le document : réaménagement sur parking des pâtis (il a honte : pas moyen de circuler sans tomber dans un trou), c'est un exemple, il faut le faire et ce parking est beaucoup utilisé. Autre exemple : la rue du Boël, elle aurait dû être faite en même temps que la place mais faute de budget, elle est passée à la trappe. C'est une rue historique, où il y a régulièrement des accidents. Afin de rédiger un courrier requérant l'avis de l'ABF pour son aménagement, il a compté les différents revêtements de sols qui se succèdent (béton, pavés, bitume, terre, etc.), c'est extraordinaire. C'est une somme de plein de choses qui datent de beaucoup d'années, pas forcément du mandat dernier mais, à une époque, on préférerait investir dans du nouveau au détriment de l'entretien des équipements existants. On parlait également de la rue de la Pinsonnière : beaucoup de monde y passe, elle est dans un état dégradé important. On est bien d'accord qu'il y a bien d'autres rues à refaire mais celle-ci l'est également et tous les travaux ne doivent pas se concentrer dans le centre-ville, des gens habitent en dehors du centre, il faut équilibrer les éléments. Concernant les trottoirs du Boulevard des Alliés : on ne le découvre pas, on a fait une demande de DETR et on en a parlé au DOB et l'année dernière (travaux à 40 k€, DETR à 20 k€), ce n'est pas nouveau. C'est vrai que les chiffres sont importants quand on annonce 2,2 millions d'€ d'investissement, ça fait rêver, que ce soit une PME ou une collectivité. Avec tout ce qu'on a cité, tout ce qu'on n'a pas cité et tout ce qu'il y a à réaliser, il serait heureux de les avoir et de les dépenser réellement. Un autre exemple, cité l'an dernier, le changement du paratonnerre de l'église, qui ne fonctionnait plus depuis 2018 : heureusement qu'il n'est rien arrivé. Une première tranche de travaux a été réalisé l'an dernier, une seconde cette année mais on ne le retient pas. Il rappelle qu'il ne jouera pas avec tout ce qui est de l'ordre de la sécurité. Il faut avoir les reins pour suivre. Pour le Boulevard des Alliés, que certains ont rebaptisé le Boulevard de Verdun, il y aurait une vraie urgence à le faire. Nous sommes en négociation avec le Département pour réaliser un échange de compétence de voirie pour éviter à Montoire de dépenser encore de l'argent, ça prend du temps mais en trouvant différents scénarii, on y arrive. Si on avait les reins solides, on ne se poserait pas la question, on ferait. Aujourd'hui on se pose la question des investissements à réaliser pour ne pas que le bâtiment tombe, qu'il y ait des accidents etc. Donc on est bien dans l'efficace et pas le joli, pour avoir un fonctionnement pérenne dans la longueur plutôt que de faire du beau. On n'est pas les seuls à faire comme ça, par contre les autres n'ont pas notre dette. A nous d'être inventifs.

Pierre BENEAU MERLET pense que pour la majorité des lignes d'investissement, ce n'est pas leur légitimité qui pose problème mais plutôt le détail de réalisation et de ce qui va vraiment se faire. Oui sur la place des Pâtis il y a nécessité de faire des travaux, il y a des trous partout. Mais en 2014, lorsqu'il allait marcher sur la place Clémenceau avec ses enfants, il leur mettait des bottes, parce qu'il y avait des trous partout aussi. La légitimité des travaux l'est donc autant sur ces deux places. Si on prend l'exemple de Marescot, il y a 3 bâtiments, de quelle partie de toiture parle-t-on ? Quel en sera l'usage ? Vous aviez dit que vous n'engageriez pas de travaux à moins de 80 % de subvention. Peut-on considérer que sur 200 000 € c'est 40 000 € d'apport et 160 000 € de subvention ? Ou est-ce que c'est 200 000 € d'apport parce qu'il y a 800 000 € à côté ? Ce n'est plus une partie de la toiture mais la totalité du bâtiment. On

s'interroge sur la stratégie de réhabilitation de ce bâtiment du quartier Marescot. Il indique avoir été surpris par la citation du dernier mandat sur le fait que certains élus disent "on verra plus tard, on n'y sera pas", il n'y était pas mais il pense sincèrement qu'ils ne le pensaient pas puisqu'ils étaient candidats. Enfin, la place est peut-être le meilleur investissement sur les 30 dernières années avec un prêt à 1 % sur 10 ans. Aujourd'hui on paie encore des emprunts réalisés sur 30 ans à 5 % sur des travaux qui ont été faits depuis quelques années.

Arnaud TAFILET rappelle que bien financé ou pas : combien de subvention par rapport au projet total ? Tout dépend comment on regarde l'investissement total. Il ne reviendra pas sur le passé, ce qui a été fait est fait, on ne reviendra pas dessus. Il ne reparlera pas de la place mais plutôt de l'emprunt, on hérite de quelque chose qui est là et il faut faire avec. L'emprunt de la place se gère, il n'y a pas de question, ce qu'il voit, c'est que plus tard, Montoire va devoir continuer à payer un emprunt qui n'a servi à rien. Si on prend la place, on a un résultat derrière, il y avait des trous dessus, il n'y en a plus, quelques chutes mais c'est un autre sujet. Il n'y a aucune discussion sur le fait qu'il fallait refaire la place, c'était plutôt la manière et le coût mais on ne va pas revenir dessus. Il y avait un besoin, tout le monde sera unanime. Par contre, refaire un emprunt aujourd'hui, c'est non. Est-ce que c'était un bon investissement ? Il ne sait pas. Après la fameuse renégociation de l'emprunt toxique, on a monté la fiscalité et on a profité de ça pour faire la place : bonne ou mauvaise idée ? Le bâtiment Marescot, on a mis une grosse ligne suite aux ardoises qui tombent de plus en plus, on a sollicité l'ABF, il nous a préconisé des travaux. C'est sur le bout du bâtiment perpendiculaire à la médiathèque, côté médiathèque. Ce bâtiment est le seul de Marescot à ne pas être réhabilité et c'est dommage qui ne le soit pas mais vu la superficie, cela va être compliqué pour la mandature actuelle et la future de faire quelque chose. Les travaux de toiture sont prévus pour pérenniser le bâtiment, si la commission en décide, vu la liste de travaux, il va y avoir des arbitrages à faire, c'est sûr, on fera des tailles en commission. Une maison médicale à cet endroit aurait été un beau projet, on aurait eu trop d'idées pour ce bâtiment. Il faut que nous rencontrions le nouveau responsable de secteur de l'ABF sur ce sujet, il espère qu'on restera sur ce qui a été dit mais on sait que d'un ABF à un autre, la perception est différente.

La délibération est adoptée à 4 contre (Mme BARON, M. BERNEAU MERLET et M. HENRION et 1 Pouvoir : Mme CARNET), 1 abstention (Mme CHARTIER-MALECOT et 22 pour

8.2 Budget annexe - Camping

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 400,00	28 400,00
012	Charges de Personnel et Frais Assimilés	20 000,00	20 000,00
014	Atténuation de Produits	2 497,20	2 497,20
05	Autres Charges de Gestion Courante	655,38	655,38
Total des Dépenses de Gestion courante		51 552,58	51 552,58
66	Charges financières	440,61	440,61
67	Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		1 440,61	1 440,61
023	Virement à la Section d'investissement	115 076,12	115 076,12
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	11 505,02	11 505,02
Total des Dépense d'Ordre de Fonctionnement		126 581,14	126 581,14
TOTAL		179 574,33	179 574,33

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes diverses	49 000,00	49 000,00
73	Impôts et Taxes	0,00	0,00
74	Dotations et Participations	125 123,10	125 123,10
75	Autres Produits de Gestion Courante	1,00	1,00
Total des Recettes de Gestion courante		174 124,10	174 124,10
76	Produits Financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		0,00	0,00
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	603,00	603,00
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		603,00	603,00
TOTAL		174 727,10	174 727,10

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	179 574,33			179 574,33
Recettes	174 727,10	4 847,23		179 574,33

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses D'Investissement**

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	300,00	300,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'Equipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	113 000,00	113 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement			0,00	0,00
Total des Dépenses de Gestion courante		0,00	113 300,00	113 300,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées	0,00	10 045,35	10 045,35
Total des Dépenses Financières		0,00	10 045,35	10 045,35
Total Opérations pour le compte de Tiers				0,00
Total des Dépenses Réelles d'Investissement				0,00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		603,00	603,00
Total des Dépense d'Ordre d'Investissement		0,00	603,00	603,00
TOTAL		0,00	123 948,35	123 948,35

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'Equipements versées	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes d'Equipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
024	Produits des Cessions d'Immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes Financières		0,00	0,00	0,00
Total Opérations pour le compte de Tiers			0,00	0,00
Total des Recettes Réelles d'Investissement			0,00	0,00
021	Virement de Section de Fonctionnement		115 076,12	115 076,12
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		11 505,02	11 505,02
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement			126 581,14	126 581,14
TOTAL		0,00	126 581,14	126 581,14

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	123 948,35	2 632,79		126 581,14
Recettes	126 581,14			126 581,14

Proposition de :

VOTER les budgets primitifs 2024 : budget annexe Camping de la Ville, avec reprise anticipée du résultat, par chapitres budgétaires, et en section d'investissement avec opérations.

AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

La délibération est adoptée à 4 contre (Mme BARON, M. BERNEAU MERLET et M. HENRION et 1 Pouvoir : Mme CARNET), 1 abstention (Mme CHARTIER-MALECOT et 22 pour

8.3 Budget annexe – Urbanisation du secteur gare

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes diverses	215 852,70	215 852,70
73	Impôts et Taxes	0,00	0,00
74	Dotations et Participations	0,00	0,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	0,00	0,00
Total des Recettes de Gestion courante		215 852,70	215 852,70
76	Produits Financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		0,00	0,00
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	0,00	0,00
Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		215 852,70	215 852,70

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	182 199,26	33 653,44		215 852,70
Recettes	215 852,70			215 852,70

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses D'Investissement

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'Équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Total des Dépenses de Gestion courante		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées	0,00	0,00	0,00
Total des Dépenses Financières		0,00	0,00	0,00
Total Opérations pour le compte de Tiers				0,00
Total des Dépenses Réelles d'Investissement				0,00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		0,00	0,00
Total des Dépense d'Ordre d'Investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'Equipements versées	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes d'Equipement				0,00
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
024	Produits des Cessions d'Immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes Financières				0,00
Total Opérations pour le compte de Tiers				0,00
Total des Recettes Réelles d'Investissement				0,00
021	Virement de Section de Fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		182 198,26	182 198,26
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement				182 198,26
TOTAL		0,00	182 198,26	182 198,26

	TOTAL	Solde d'exécution	Affectation	Total Cumulé
Dépenses	0,00	182 198,26		182 198,26
Recettes	182 198,26			182 198,26

Proposition de :

VOTER les budgets primitifs 2024 : budget annexe Urbanisation du secteur gare de la Ville, avec reprise anticipée du résultat, par chapitres budgétaires, et en section d'investissement avec opérations.

AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - FINANCES : Fiscalité directe locale pour l'année 2024

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, rappelle que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2023, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,13 %, comprenant les 24,40 % du taux départemental 2020,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,79 %.

L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition est estimée, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2024 à 4,18 % (hors bases Taxe d'habitation). Il est précisé que la base de Taxe d'Habitation 2024 est estimée à la baisse, non pas parce qu'il y a moins de résidence secondaire mais parce qu'il y a un dégrèvement suite aux erreurs d'imposition en 2023.

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 2 687 347 €.

Depuis 2023, la commune doit également voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires (TH). L'absence de taux de TH dans la délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir ce produit. Les taux des 3 taxes doivent figurer dans la même délibération.

Pour les communes, deux règles s'appliquent :

- 1- le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti.
- 2- le taux de taxe d'habitation (TH) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la plus faible des variations soit du taux de foncier bâti soit la variation moyenne des taux de foncier bâti et non bâti.

Concrètement, il n'est pas possible d'augmenter uniquement la TH, il faut augmenter a minima également le taux de foncier bâti, il est donc proposé de reprendre le dernier taux de TH voté soit : 17,87 % ;

Il sera ajusté par décision modificative lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2024.

Proposition de :

APPLIQUER pour l'année 2024, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,13 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,79 %.
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 17,87 %.

Amaud TAFILET précise, en parlant de taux d'imposition, que jusqu'à l'an dernier, on votait le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le temps que la CATV, qui s'est vue transférée la compétence, arrive à déterminer un taux commun. Ce taux est de 9 % pour Montoire, Trôo et Lavardin alors qu'il sera de 12,6 % pour les autres communes compte tenu de la densité de l'habitat. Il remercie pour ce travail dans l'ombre dont bénéficie la commune. Il remercie Sophie et Hélène pour le travail sur les budgets qui n'a pas été tout simple mais pour lequel elles ont relevé le challenge avec un nombre certains d'heures de réalisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - FINANCES : Subventions aux associations 2024

Dominique DURAND, Adjoint au Maire délégué aux associations, expose que la commission Vie associative / Sport / Gestion des équipements / Gestion des salles municipales s'est réunie le 16 février 2024 en vue de l'étude d'attribution de subventions aux associations, pour l'année 2024, pour celles qui avaient fait parvenir leur dossier de demande.

L'état récapitulatif des propositions d'attribution vous est présenté en annexe.

Proposition de :

ARRETER comme présenté sur l'état annexé la liste des subventions allouées aux associations et établissements publics pour l'année 2024 et de préciser que celles-ci ne seront versées que sur transmission des justificatifs requis.

Ingrid CHARTIER-MALECOT aimerait avoir un éclairage pour une meilleure compréhension : comment est calculée la subvention : nombre de licenciés ? Les montants sont bien différents. Peut-être est-ce dû à l'emploi de personnel ?

Dominique DURAND explique qu'il y a deux débats : un premier sur toutes les associations culturelles, un second sur les autres associations. Il y a eu cette année une petite rallonge pour l'aide à l'emploi suite au relèvement, par l'OMS, dans ses critères, d'abonder pour l'aide à l'emploi. Il a demandé à la commission que cette année, la mairie fasse aussi un effort pour ajouter 1 700 € de crédits en ce sens. Ce club a une grosse somme mais il a plus de 20 000 € de salaire et de charge sociales. C'est un club qui est sur le fil rouge, qui fait beaucoup d'action pour encaisser des recettes (vente de crêpes, gala, etc.). Ils n'ont pas un budget d'avance contrairement à beaucoup d'autres associations. Un budget d'avance, cela ne choque pas, mais 3, c'est autre chose. Sur 4 associations employant des professeurs, 2 sont sur le fil rouge et celle-ci particulièrement.

[Christophe VANDECASTEELE, membre du bureau d'une association ayant demandé une subvention sort pendant le vote].

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - PERSONNEL : Actualisation du tableau des emplois

Le Maire expose que les derniers mouvements de personnels nécessitent d'actualiser le tableau des emplois de la ville de Montoire-sur-le-Loir.

Vu les avis favorables du comité technique puis du CST sur les suppressions de poste ayant eu lieu depuis le 5 octobre 2023

Proposition de :

APPROUVER tableau des emplois actualisé de la ville de Montoire-sur-le-Loir joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12°) - PERSONNEL : Convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation à la commune de Mazangé

Le Maire expose qu'un agent de la Maison des Lutins, adjoint d'animation, à l'obligation de réaliser un stage dans le cadre de sa formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur. La commune de Mazangé, dans le cadre de la mise en œuvre de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement, souhaite accueillir cet agent lors de sa période de stage du 08/07/2024 au 26/07/2024.

Conformément au décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de l'agent à la commune de Mazangé.

Proposition de :

ADOPTER la convention de mise à disposition jointe ;

AUTORISER le Maire ou le conseiller délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13°) - AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET rappelle/informe que :

- Les élections européennes ont lieu le 9 juin prochain et que la présence des élus est obligatoire (tableau des permanences communiqué sur l'intranet élus).

- Le prochain conseil municipal, programmée le 24/05, est reporté au 05/06 pour répondre à une association fort utile au territoire qui a besoin de la salle des fêtes ;

- Manifestations à venir :

o 13/04 : théâtre ;

o 27-28/04 : Fête de la mousse ;

o 05/05 : Concert de musique à Musikenfête ;

o 18-20/05 : Foire de Pentecôte au quartier Marescot + tournoi international de Foot (18-19/05) ;

o 23-25/05 : Montoire fête son rugby (50 ans) ;

o 02/04 – 05/05 : Exposition Ouf nos amis les chiens à la médiathèque Nef Europa ;

o 08/06 : Randonnée nature propre organisée par le CMJ.

- Comparatif demandé lors du précédent conseil entre la maison de l'emploi et l'espace France services :

C'est le rapport de l'année 2023 qui a été retenu pour l'EFS (puisqu'ouvert le 02.01.2023), et c'est le rapport de l'année 2018 qui a été retenu pour la maison de l'emploi (une baisse de fréquentation ayant été enregistré de façon croissante entre 2018 et 2020 d'après le rapport 2020, nous n'avons pas retrouvé de rapport pour 2019 et le rapport de 2020 n'est pas comparable à une année normale compte tenu de l'impact sanitaire).

Item	EFS (Rapport 2023)	Maison de l'emploi (Rapport 2018)
Nombre de personnes accueillies dont :	4 853	2 352
- Accueil propre structure	3 726	1 418
- Accueil partenaires + formations	1 127 *	934
Fréquentation :		
- Commune	62 %	49 %
- CATV	34 %	44 %
- Hors CATV	4 %	7 %
Nombre actions formations / animations	12	10
Nombre de partenaires en présence physique / rdv téléphoniques	11 (14 en 2024)	8

*L'EFS ne comptabilise pas les personnes participant à des formations organisées par les partenaires

Concernant les personnes accueillies pour la partie emploi, les personnes qui venaient pour leur actualisation auprès de Pôle Emploi (France Travail) ont continué à venir en Mairie, auprès de Carole, après la fermeture de la Maison de l'Emploi et dans l'attente de l'ouverture de France Services. Pour celles qui ont encore besoin de l'actualiser, elles viennent toujours.

L'aide à la rédaction de CV est toujours dispensée par France Services.

Des formations à l'élaboration d'un projet professionnel ont été dispensées par ASSOFA, une information/conseil sur le dispositif de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) a également eu lieu. Un partenariat est en cours de montage avec la MDCS ayant pour objet la venue d'un conseiller numérique.

Jean-Yves FERRAGU demande s'il y a des nouvelles du policier municipal.

Arnaud TAFILET informe que s'agissant d'une séance publique, il ne rentrera pas dans les détails, il expliquera la situation après la séance. Il ne fait plus partie de nos effectifs suite à un événement disciplinaire.

Jean-Yves FERRAGU expose qu'on ne peut pas rester sans policier municipal et demande quelle est la suite, comment va-t-on faire ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'un recrutement a été relancé une fois la procédure disciplinaire terminée. Dans l'attente, ce sont les adjoints et lui-même qui se substitue au policier municipal pour tout ce qui est de la police judiciaire.

Jean-Yves FERRAGU demande si cela occasionnera un nouveau départ en formation.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne le souhaite pas mais que pour le moment, nous sommes en attente de candidature et on verra ensuite. L'idéal serait de trouver un gendarme retraité qui souhaiterait continuer à exercer un peu et donc quelqu'un d'efficace tout de suite.

Karima BARON souhaite savoir d'où en sont les travaux de la rue Lemoine.

Arnaud TAFILET lui répond que nous sommes en attente d'une validation de la DDT et que les matériels devraient être livrés la semaine prochaine.

Karima BARON dit que cela commence à s'éterniser.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il est d'accord : matériaux semaine prochaine et on va relancer pour l'autorisation.

Karima BARON souhaite savoir ce qu'il en est des travaux du lotissement rue des Maisons Blanches.

Arnaud TAFILET informe qu'il y a eu un retour sur le projet il y a deux semaines. Il rappelle le contexte PLUiH et expose que le lotisseur avait intégré les variables du futur PLUiH pour être dans les clous. Mais la variable qu'ils n'avaient pas vu arriver c'est que vu que le lotissement comporte plus de 5000 m² de plancher, l'avis du SCOT est nécessaire et il a refusé le lotissement.

Karima BARON demande si c'est normal.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il va aller un peu plus loin, que c'est en fait un problème de timing. Si la demande avait été faite avant la finalisation du SCOT, on avait le droit de faire le lotissement, et lorsque le PLUiH sera acté, on aura le droit de faire le lotissement ; entre les deux, on ne peut pas. Les communes de Naveil et Saint-Ouen se sont vu également refuser des projets. Il en a échangé en SMPV, l'étude sur l'habitat qui a été exposée a fait souligner, par le Sous-Préfet, que les entreprises de grande capacité qui vont venir s'installer dans le vendômois vont nécessiter de l'habitat pour leurs employés ; or, nous sommes à flux tendu dans le secteur, il va donc falloir trouver des solutions. Le sous-Préfet souhaite donc ouvrir les échanges sur le sujet pour répondre aux besoins existants et à venir. Le projet de Montoire est interrompu pour le moment mais reste dans les cartons du lotisseur, prêt à ressortir dès que ce sera possible.

Karima BARON demande, hormis le médecin qui doit remplacer le Dr Agout à la fin du mois d'avril, quels sont les autres docteurs qui exerceront sur Montoire ? Les internes actuels qui devraient s'installer à terme ?

Arnaud TAFILET lui répond que tant que la personne n'est pas arrivée avec la plaque fixée devant le

cabinet, il ne crie pas victoire mais il l'a eu plusieurs fois au téléphone dernièrement et il était dans l'attente d'une signature de bail. Pour les internes, il y a une interne aujourd'hui mais on ne la conservera pas parce qu'on sait qu'elle souhaite exercer en salariat. Il y aura un nouvel interne en suivant et il faudra travailler correctement pour le garder. On sait que le Dr Lorencki sait faire, qu'il y a le côté humain et que cela fonctionne. On connaîtra aussi sous peu le devenir des locaux, aujourd'hui, si la personne souhaitait rester, elle ne pouvait pas se projeter. On peut même espérer pouvoir attirer un autre médecin en fonction des futurs locaux. Il faut être prudents, nous avons eu la chance de retrouver un médecin en moins de 4 mois, d'autres ont mis plus d'un an et d'autres n'en ont pas retrouvé.

Jean-Yves FERRAGU demande s'il y a des nouvelles de l'investisseur.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il a eu Mme Boismartel au téléphone pour commencer à discuter hier.

Karima BARON rappelle qu'il faut faire attention aux rumeurs.

Karima BARON souhaiterait savoir s'il y a des nouvelles du projet Ages et Vie.

Arnaud TAFILET lui répond qu'ils ont été relancés en début de semaine, dès que nous avons une réponse, elle sera transmise.

Karima BARON expose qu'il y a de grosses difficultés d'accessibilité, notamment pour les fauteuils, au niveau du passage à niveau de la rue de la Paix.

Sophie DOUAUD précise qu'une ligne budgétaire est prévue cette année.

Arnaud TAFILET confirme et précise que compte tenu de la pluie, on ne pouvait pas faire grand-chose, les agents ont commencé à travailler sur les abords de la voie. Ce sujet sera travaillé en commission pour finir les aménagements. Le terrassement est commencé au moins pour remettre les choses propres. Mais il est vrai que ce passage va être à travailler car revient régulièrement mais il y a aussi un aménagement du passage à niveau lui-même et il ne sait pas ce qui pourrait être fait.

Karima BARON souhaite savoir quand vont démarrer les travaux de la rue de la Pointe annoncés pour la fin du 1^{er} semestre.

Arnaud TAFILET précise qu'il avait dit qu'il fallait être prudent sur l'annonce des dates. L'appel d'offres est en cours, il y a un problème technique de signature de convention, il n'a pas réussi à joindre la propriétaire mais va réessayer.

Karima BARON souhaite savoir quand vont commencer les travaux sur la maison Girardin, est-ce un problème d'entreprise ?

Arnaud TAFILET lui répond que la problématique vient de l'INRAP qui ne veut pas intervenir à cause de la présence de champignons qui pourrait être dangereux pour ses agents mais souhaiterait que la commune y fasse entrer les agents municipaux.

Karima BARON rappelle que c'est un sujet de sécurité important et qu'il faut faire quelque chose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 21h04.

La secrétaire de séance
auxiliaire



Cindy HUREAU

La secrétaire de séance



Elodie DESIGAUD

Le Maire,



Arnaud TAFILET